

Peu d'annonces, mais véritablement alarmantes !

C'est donc vendredi 7 novembre dans l'après-midi qu'a été levé un premier coin de voile - et guère plus ! - sur la manière dont Christine Albanel entend « *moderniser* » et « *renforcer* », comme elle le répète en boucle, l'administration centrale du ministère de la culture.

Ce secteur, qui rassemble aujourd'hui 12 % des effectifs budgétaires du ministère, devrait supporter 60 % des suppressions d'emplois prévues entre 2009 et 2011 : 249 équivalents temps plein (ETP) supprimés sur un total de 415 !

Juste pour illustrer, cette amputation est numériquement équivalente, par exemple, à la totalité des emplois des services centraux de la DAF et la DMF réunies, ou encore à tous ceux de la DMDTS et de la DAP ensemble. Bonjour le renforcement ! Le Cabinet de la Ministre ferait bien d'investir sans tarder dans un dictionnaire de langue française.

En se basant sur un décompte des effectifs actuels - transmis par la DAG aux organisations syndicales en juin dernier - les regroupements des actuelles directions et délégations en trois Directions générales (DG) et un Secrétariat général aboutiraient :

- ▶ dans le périmètre de la DG1 (fusion des services de la DAPA, de la DMF et de la DAF), à la **perte de 97 ETP - environ 100 postes - , soit près de 19 % des effectifs,**
- ▶ dans le périmètre de la DG2 (fusion des services de la DMDTS et de la DAP), à la **perte de 31 ETP soit 13 % des effectifs,**
- ▶ dans le périmètre de la DG3 (fusion des services de la DLL et de la Direction du développement des médias - DDM), à la **perte de 6 ETP uniquement supportée par la DLL, soit 11 % de ses effectifs,**
- ▶ dans le périmètre du Secrétariat général (DAG, DDAI et rattachement fonctionnel de la DGLFLF), à la **perte de 115 ETP, Cabinet compris, soit environ 16 % des effectifs.**

En moyenne globale, il est ainsi programmé en 3 ans la suppression de 16,5 %, a minima, des emplois de l'administration centrale du ministère de la culture.

Que n'a pas entendu la CGT-Culture de la part de la Ministre et de son Cabinet quand nous affirmions, dès le lancement de la RGPP, qu'il fallait s'attendre à presque 20 % de suppressions de postes en administration centrale ?

Autre signe significatif de son prétendu « *renforcement* », **les actuelles directions** (architecture et patrimoine, musées de France, archives de France, musique, danse, théâtre et spectacles, livre et lecture, ...) **deviendraient de simples « services »** dont, ni le Secrétaire général du ministère, ni les trois préfigurateurs des directions générales n'entendent à ce stade présenter précisément l'organisation interne : **taille et**

composition détaillée des futures sous-directions, nombre et structuration des bureaux de chaque entité, identification des postes supprimés, implantation géographique des nouvelles unités, ...pas le moindre début d'information ! Ce faisant, ces responsables de l'administration ont délibérément refusé de traiter et de débattre, malgré notre insistance, du point unique de l'ordre du jour du CTP demandé par les représentants du personnel : « **examen des conséquences sur l'organisation des services, des perspectives de modification des organigrammes de l'administration centrale** », ce que les agents exigent à bon droit de connaître à 3 mois de la mise en œuvre annoncée.

Tous ces sujets, affirme le Secrétaire général du ministère, nécessiteraient encore des travaux complémentaires. Mais comment alors celui-ci, ainsi que les préfigureurs, peuvent-ils chiffrer, à l'unité près, le nombre d'emplois supprimés dans chaque entité ? De deux choses l'une :

- **ou bien lesdits organigrammes sont, en réalité, déjà finalisés (jusqu'au détail des bureaux, dont les effectifs seraient, eux aussi, aujourd'hui arrêtés), mais les instructions de la Ministre sont de ne pas les communiquer aux personnels, tout comme à leurs représentants,**
- **ou bien les autorités ministérielles - même si elles jurent que non - ont arbitrairement fixé à l'avance le nombre de suppressions, charge restant aux préfigureurs de configurer l'organisation des services pour tenir dans la jauge pré-établie.**

D'un côté comme de l'autre (sans exclure que les deux options se combinent), la méthode est lamentable. Que d'ambitions, et de considération, a Madame Albanel pour le ministère de la culture, son administration et ses personnels !

Il n'est guère étonnant, après, que celle-ci ne se risque jamais à répondre, comme le Secrétaire général et les préfigureurs, à la première des questions que tous, des agents aux partenaires et aux usagers des services du ministère, se posent : **Expliquez-nous donc en quoi vos prétendues « réformes » et vos réorganisations administratives produisent une meilleure efficacité de l'action et du service publics ?**

D'un bout à l'autre du processus de la RGPP, en administration centrale comme partout ailleurs, la seule obsession du gouvernement est donc, preuve en est une fois encore faite, la réduction drastique de l'emploi et de l'intervention publics.

S'agissant de l'administration centrale du ministère de la culture, déjà confrontée à la bagatelle de plus de 80 opérateurs (établissements publics) sous tutelle, revendiquant haut et fort leur autonomie, tout affaiblissement de ses moyens et de ses prérogatives accélérerait incontestablement la décomposition de notre département ministériel.

En matière, par exemple, de « gestion » des personnels (terme aujourd'hui dépassé pour les responsables ministériels, conseillés par des officines privées telles Cap Gemini), on ne parlerait plus maintenant que de pilotage et de suivi des carrières. Dans les organigrammes du Secrétariat général, les mots « personnel », « affaires sociales » et « statuts » auraient disparu au profit du concept de « stratégie et performance RH (ressources humaines) ». Et, dans les futures Directions générales, les actuels services ou département des personnels passeraient, comprend-on, quasiment à la trappe.

Et bien, qu'on ne compte pas sur la CGT-Culture pour admettre comme un fait acquis tous ces reculs catastrophiques.

**Les jours et semaines à venir sont véritablement décisifs.
Rassemblés et unis, nous pouvons riposter et imposer d'autres choix.**

Paris, le 12 novembre 2008